

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_019 | Économie, libéralisme de Smith à Hayek](#)[CollectionBoite_019-4-chem | Néo-libéralisme](#)[ItemHayek, Friedrich. La route de la servitude| Rule of Law \[v.s.?\] Légalité](#)

Hayek, Friedrich. La route de la servitude| Rule of Law [v.s.?] Légalité

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb019_f0110

SourceBoite_019-4-chem | Néo-libéralisme.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Hayek, Friedrich August](#)

Références bibliographiques[Hayek, La route de la servitude](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb32228728n>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 26/08/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Hayek, Friedrich August (1899-05-08 -- 1899-05-08)

TITRE La Route de la servitude. Traduction de G. Blumberg

LIEU DE PUBLICATION Paris, Librairie de Médicis. - (Mayenne, impr. de Floch)

DATE 1945

EDITEUR Paris, Librairie de Médicis ; (Mayenne, impr. de Floch) , 1945. In-8° (230 x 145), 180 p. 150 fr. [D. L. 5218] -VIIId-

Hayek
De la nature de la démocratie

Rule of Law
/or/ Legality

r 64-6

Rule of Law ne veut pas dire que le
quel que soit le loi.

Ami H, le fait de Hitler était légal - un
fait peut être ^{législatif} donner par la loi de droits humains.

- Le rule of Law signifie - le fait que
les pouvoirs coercitifs du fait sont déterminés par
des lois, réelles -

- le fait que la
compétence de la législation se réduit aux règles
de la loi formelle.

- le fait que cette
égalité ne doit pas orienter le sens de l'activité de
l'homme catégoriquement d'individus.

- Le rule of Law désigne 1 catégorie de
lois : celles qui permettent à l'individu de prévoir
de quelle façon son comportement est apprécié

Il est important que cette règle de la loi prenne
sa forme d'actes, de chartes, de lois.



Plan of town
leaf folded

Map of town
leaf folded

1847

Plan of town in 1847 - see page 10

Plan of town in 1847 - see page 10

Plan of town in 1847 - see page 10

Plan of town in 1847 - see page 10

Plan of town in 1847 - see page 10

Plan of town in 1847 - see page 10

Plan of town in 1847 - see page 10

1847